

Fiche d'intention d'achat d'un composteur

Cette feuille vaut réservation d'un composteur auprès du Syndicat d'Aménagement Rural des cantons de Courtenay et Château-Renard. Fiche à retourner à l'adresse ci-dessus.

A partir des déchets verts, fabriquons notre terreau.

Pour éliminer nos déchets végétaux il existe deux solutions : l'apport en déchèterie (très coûteux pour la collectivité) ou le compostage individuel dans son jardin. Le S.A.R. vous propose d'acquérir des composteurs, qui vous permettront de fabriquer votre compost à base de déchets de jardins mais aussi de cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café). Ce compost obtenu sera un excellent amendement organique pour les cultures. Son utilisation est simple, peu coûteuse et écologique. Pour pouvoir en bénéficier, il vous suffit de retourner cette fiche à l'adresse ci-dessus.

Le S.A.R. vous propose 4 solutions pour acquérir un ou deux composteurs de jardin.

Cochez **une** des 4 cases ci-dessous :

- solution 1 : Je souhaite acheter un composteur en plastique de 400 litres à **15 €**
- solution 2 : Je souhaite acheter un composteur en bois de 575 litres à **30 €**
- solution 3 : Je souhaite acheter deux composteurs en bois de 575 litres à **80 €** (30€ le premier, 50 € le second)
- solution 4 : J'ai déjà acheté un composteur en bois, je souhaite acheter un deuxième composteur à **50 €**



Modèle plastique 400 litres



Modèle bois 575 litres

Coordonnées de l'acquéreur :

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Commune :	Code Postal :
Téléphone :	
Adresse mail :	
Fait à :	Le :
Signature :	

Informations importantes

Le S.A.R. participe financièrement à l'acquisition des composteurs dans le but de réduire la production des déchets des ménages.

Cette action est exclusivement réservée aux habitants des cantons de Courtenay et Château-Renard et limitée à deux composteurs par foyer.

Référence :

Délibération du : 29 février 2008

Livraison : votre composteur vous sera livré et monté à domicile par le S.A.R. sur rendez-vous. Un guide du compostage vous sera fourni pour connaître les règles essentielles du compostage individuel.

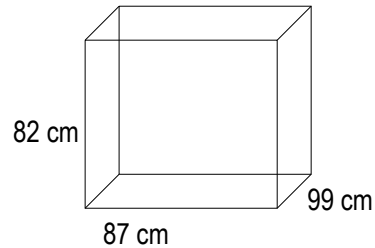
Paiement : vous recevrez un titre de recette du Trésor Public. Il vous faudra vous acquitter de cette somme auprès de la perception de Château-Renard.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Le modèle de 400 l convient pour les parcelles jusqu'à 400m².
- Le modèle de 575 l s'utilise pour des surfaces entre 400 et 900m².

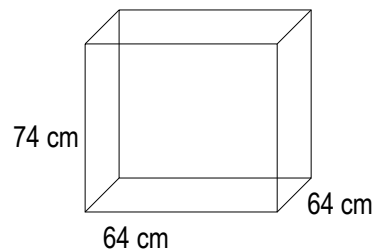
Modèle bois 575 litres
Dimensions montées :

Hauteur : 82 cm
Largeur : 87 cm
Profondeur : 99 cm



Modèle plastique 400 litres
Dimensions montées :

Hauteur : 74 cm
Largeur : 64 cm
Profondeur : 64 cm



Pour des grandes quantités de déchets, vous pouvez construire votre propre composteur à l'aide de matériaux divers comme des palettes de récupération, du grillage maintenu par des poteaux... ou tout simplement le laisser en tas.

La règle d'or du compostage est la suivante :

« Humidité suffisante mais pas excessive, diversité des matériaux, aération régulière »

Pour tout renseignement, complémentaire, appeler l'animatrice du S.A.R. au 02.38.95.27.65.